



On m'impose des demi RTT des apres midi alors que...

Par **creaimmo_old**, le **30/03/2007** à **09:50**

Bonjour,

Je suis au 37 heures, je fais 8h/jours et le Vendredi je fais 5h, donc le vendredi je termine a 15h.

Ma question est, Est ce que ma patronne a le droit de m'obliger de prendre 5 RTT sur les 10 suivant sa convenance ? Et a t-elle le droit de me mettre que des vendredi apres midi et les compter comme 4h repris alors que je travail que 1h30 cette demi journée.

Donc ai-je le droit de partir à 10H le matin, pour ainsi récupérer mes 4H de RTT qu'elle me doit ?

Je pense qu'elle a pas le droit, mais lors de mon intervention a se sujet je me suis fait insulter et que ce qu'elle faisait était autoriser par la loi (*de perdre 2h30 de Recuperation*) et que j'avais rien a dire.

merci par avance de vos réponses, cordialement;